

GRILLE DE REMUNERATION DES PTA
AU 01/01/2024 (après l'augmentation des minimas de 1,40%)

Catégorie	Groupe de Classification	Libellé du groupe de classification	Salaire annuel brut minimal 2024
Cadre supérieur	11	Cadre Supérieur 3	60 930 €
	10	Cadre Supérieur 2	49 372 €
	9	Cadre Supérieur 1	41 215 €
Cadre	8	Cadre 4	39 054 €
	7	Cadre 3	34 734 €
	6	Cadre 2	33 383 €
	5	Cadre 1	32 033 €
Technicien / Maîtrise / Technicien Supérieur	4	Technicien /Supérieur	27 495 €
	3	Technicien / Maîtrise	25 065 €
Ouvrier / Employé	2	Ouvrier / Employé 2	23 444 €
	1	Ouvrier / Employé 1	21 823 €

YR CL
RA

GRILLE DE REMUNERATION DES METIERS ARTISTIQUES
AU 01/01/2024 (après l'augmentation des minimas de +1,40%)

GROUPE	Libellé de l'emploi	Salaire annuel brut minimal hors primes d'ancienneté 2024
A1	Adjoint au Producteur (trise) Artistique	33 490 €
A1	Animateur (trise) radio	33 490 €
A1	Animateur (trise) / Présentateur (trise)	33 490 €
A1	Programmateur (trise) Radio	33 490 €
A2	Directeur (trise) Photo	38 892 €
A3	Producteur (trise) Artistique	43 215 €
A3	Réalisateur (trise) d'habillage et d'autopromotion	43 215 €
A3	Réalisateur (trise) d'émission	43 215 €

YR

CL

RA

GRILLE DE REMUNERATION DES JOURNALISTES
AU 01/01/2024 (après l'augmentation des minimas de +1,40%)

NIVEAU	Filière reportage / contenus d'information	Filière édition / coordination	Filière encadrement	Salaires minimaux annuels bruts hors prime d'ancienneté 2024
1	Journaliste stagiaire			28 014 €
2	Journaliste rédacteur reporter			35 902 €
3	Journaliste reporter d'images			36 989 €
4	Journaliste bilingue			40 797 €
	Journaliste spécialisé - reportage			
	Journaliste spécialisé - images			
	Journaliste spécialisé			
		Secrétaire de rédaction		
		Chef d'édition		
		Coordinateur des échanges régionaux et interrégionaux		
5	Grand Reporteur palier 1			44 605 €
		Coordinateur des échanges nationaux et internationaux		
			Adjoint au Chef d'un service d'information	
6	Envoyé spécial permanent			47 324 €
		Responsable d'édition palier 1		
7	Grand Reporteur palier 2			48 945 €
		Responsable d'édition palier 2		
			Chef d'un service d'information palier 1	
			Rédacteur en chef adjoint palier 1	
8	Grand Reporteur palier 3			51 132 €
			Chef d'un service d'information palier 2	
			Rédacteur en chef adjoint palier 2	
9	Grand Reporteur palier 4			53 307 €
			Rédacteur en chef palier 1	
10	Grand Reporteur palier 5		Rédacteur en chef palier 2	55 484 €

GRILLE GENERALE D'EVOLUTION DE CARRIERE DES PTA et des SALARIES RELEVANT DE LA GRILLE ARTISTIQUE AU 1er JANVIER 2024
(après l'augmentation des minimas de +1,40% et + 5% des niveaux confirmés Grille B du GC01 à GC08 et GCA1 à GCA3)

GROUPE DE CLASSIFICATION		POSSIBILITES D'EVOLUTION DE CARRIERE								
		GRILLE A		GRILLE B		GRILLE C		GRILLE "SPECIALISE"		
		ACCES		CONFIRME		MAITRISE		EXPERTISE		
		Niveau de classification	salaire annuel brut minimal hors prime d'ancienneté	Niveau de classification	salaire annuel brut minimal hors prime d'ancienneté	Niveau de classification	salaire annuel brut minimal hors prime d'ancienneté	Libellé du groupe	Niveau de classification	salaire annuel brut minimal hors prime d'ancienneté
1		1A	21823	1B	22914	1C	24568			
	2 spécialisé	Accès ouvert aux salariés occupant un emploi ou un poste relevant du groupe 1						2 spécialisé	2S	28459
2		2A	23444	2B	24616	2C	26396			
	3 spécialisé	Accès ouvert aux salariés occupant un emploi ou un poste relevant du groupe 2						3 spécialisé	3S	30579
3		3A	25065	3B	26318	3C	28223			
	4 spécialisé	Accès ouvert aux salariés occupant un emploi ou un poste relevant du groupe 3						4 spécialisé	4S	32699
4		4A	27495	4B	28870	4C	30965			
	5 spécialisé	Accès ouvert aux salariés occupant un emploi ou un poste relevant du groupe 4						5 spécialisé	5S	33330
5		5A	32033	5B	33635	5C	36082			
	6 spécialisé	Accès ouvert aux salariés occupant un emploi ou un poste relevant du groupe 5						6 spécialisé	6S	38841
6		6A	33383	6B	35052	6C	37605			
	7 spécialisé	Accès ouvert aux salariés occupant un emploi ou un poste relevant du groupe 6						7 spécialisé	7S	43578
7		7A	34734	7B	36471	7C	39128			
	8 spécialisé	Accès ouvert aux salariés occupant un emploi ou un poste relevant du groupe 7						8 spécialisé	8S	45354
8		8A	39054	8B	41007	8C	44002			
	9 spécialisé	Accès ouvert aux salariés occupant un emploi ou un poste relevant du groupe 8						9 spécialisé	9S	50996
9		9A	41215	9B	47370	9C	54800			
	10 spécialisé	Accès ouvert aux salariés occupant un emploi ou un poste relevant du groupe 9						10 spécialisé	10S	57800
10		10A	49372	10B	54800	10C	59350			
11		11A	60930	11B	67640	11C	73260			
GCA1		A1A	33490	A1B	35165	A1C	37770		A1D	43802
GCA2		A2A	38892	A2B	40837	A2C	43863		A2D	50867
GCA3		A3A	43215	A3B	45376	A3C	48736		A3D	56519

**Barème des piges
Applicable au 1er septembre 2024**

NIVEAU	Piges journalières hors ancienneté	prime d'ancienneté	Piges journalières ancienneté comprise
Applicable aux pigistes dont l'ancienneté carte de presse et/ou entreprise est comprise entre 1 et moins de 5 ans	179,33 €	0%	179,33 €
Applicable aux pigistes dont l'ancienneté carte de presse et/ou entreprise est comprise entre 5 et moins de 10 ans	179,33 €	5%	188,30 €
Applicable aux pigistes dont l'ancienneté carte de presse et/ou entreprise est comprise entre 10 et moins de 15 ans	179,33 €	10%	197,26 €
Applicable aux pigistes dont l'ancienneté carte de presse et/ou entreprise est comprise entre 15 et moins de 20 ans	179,33 €	15%	206,23 €
Applicable aux pigistes dont l'ancienneté carte de presse et/ou entreprise est comprise entre 20 et moins de 25 ans	179,33 €	20%	215,20 €
Applicable aux pigistes dont l'ancienneté carte de presse et/ou entreprise est comprise entre 25 et moins de 30 ans	179,33 €	23%	220,58 €
Applicable aux pigistes dont l'ancienneté carte de presse et/ou entreprise est supérieure à 30 ans	179,33 €	26%	225,96 €

YR

CL RA

**Barème des Cachetiers Radiodiffusion Outre-mer
au 1er septembre 2024 après l'augmentation de +1,40%**

Fonctions	Barème	
Producteur délégué d'émission de la radiodiffusion	à l'heure d'antenne	38,19 €
Adjoint au Producteur	à l'heure d'antenne	30,54 €
Intervenant concepteur ou collaborateur d'émission ou de production (sans que la prestation de moins d'une heure soit inférieure à 11,20€)	à l'heure d'antenne	30,54 €
Agent spécialisé d'émission	A la journée	63,63 €
Présentateur	à l'heure d'antenne	16,28 €
Animateur	à l'heure d'antenne	38,19 €
Annonceur	à l'heure d'antenne	16,28 €
Téléphoniste d'émission	à l'heure d'antenne	11,90 €
Intervenant spécialisé	à l'heure <i>(dans la limite de 3H)</i>	12,52 €
	à la demi-journée	44,53 €
	à la journée	76,33 €
Intervenant technique	à l'heure	11,90 €
	à la demi-journée	38,19 €
	à la journée	63,63 €

YR

CL

RA

Barème des Cachetiers TV COM
Applicable à compter du 1^{er} septembre 2024 après l'augmentation de +1,40%

Fonctions	Barème	
Producteur artistique de télévisions*	à la journée	101,79 €
Intervenant concepteur ou Collaborateur Spécialisé d'émission ou de production	à la journée	76,32 €
Adjoint au Producteur	à la journée	82,69 €
Agent spécial d'émission	à la journée	63,62 €
Présentateur	à la journée	76,32 €
Animateur	à la journée	101,79 €
Intervenant spécialisé	à la journée	76,32 €
Intervenant technique	à la journée	63,62 €

* Un abattement est appliqué en cas de :

- cumul avec un ou d'autres emplois,
- partage de l'emploi de producteur.

YR RA
CL